

Le dialogue social européen

Histoire d'une innovation sociale. Préface de Jacques Delors

ETUI, Bruxelles, 2017, 287 pages, 25 euros

L'Europe sociale est un objet politique mal identifié. Le dialogue social européen trouve son origine dans le Traité de 1957, fait en effet partie intégrante du modèle social européen, sans que ce dernier soit clairement défini. Il faut un témoin, un acteur : Jean Lapeyre, ancien Secrétaire général adjoint de la Confédération européenne des syndicats (CES) et notamment ex-secrétaire national FGMM CFDT, en fait un bilan historique très bien documenté.

Il faut retracer la situation sociale au niveau européen avant 1985 et le « moment Delors », la structuration du dialogue social et l'adoption de la Charte des droits sociaux fondamentaux des travailleurs fin 199, le rôle des partenaires sociaux dans la construction européenne ; la transformation des lobbyistes ; la poursuite de la dynamique de avec des succès et des échecs notamment dans le domaine du travail intérimaire ; des rapports de synergie entre les syndicats et les ONG pour conclure avec le souhait d'un nouveau souffle avec une Commission plus engagée aujourd'hui.

Si le dialogue européen est

décrit au niveau de l'Union, l'auteur dépasse le cadre géographique et rappelle que la Charte sociale du Conseil de l'Europe, seul traité international en matière des droits sociaux comporte des dispositions contraignantes et que les partenaires sociaux jouent un rôle fondamental. Les dispositions du traité demeurent fondamentales et sont primordiales, notamment à l'heure des grands flux migratoires, entre autres en relation avec le regroupement familial. Dans le cadre de l'Europe élargie une certaine place aurait pu être consacrée au rôle des partenaires sociaux dans les auditions lors de certaines conférences des ministres spécialisés organisées par le Conseil de l'Europe, notamment dans le domaine de la sécurité sociale et à leur influence sur le dialogue social au niveau européen.

Notons également que l'auteur salue le rôle joué par son prédécesseur, François Staedlin, dans le cadre du syndicalisme européen, durant dix ans auprès de la CES. La détermination et le pragmatisme irriguent les contributions de F. Staedlin à la défense du progrès social en Europe, et dont je peux témoi-

gner de leur importance, notamment par exemple dans le cadre du système de contrôle de la Charte sociale, feront partie de l'histoire du syndicalisme en Europe.

Au final, une publication qui constitue une référence pour qui s'intéresse au progrès social. Bien que l'intérêt relatif au syndicalisme semble être en recul ainsi que le nombre des travailleurs

syndiqués dans certains pays, le rôle des partenaires sociaux et notamment des travailleurs dans la création d'une Europe vivable et socialement humaine devient de plus en plus important. Ce qui impose une évolution d'un syndicalisme. C'est tout l'intérêt de ce livre de rappeler en filigrane que l'Europe sociale vit des convictions de ses acteurs.

G.N.

Cécile Maire

Vivre et mourir de l'amiante **Un histoire syndicale en Normandie**

L'Harmattan, 2016, 247 pages, 25,50 euros

C'est en partant d'une expérience que l'auteure, responsable sectorielle (métallurgie) ancrée dans un terrain local (le Calvados) projette une réflexion, celle des conditions de l'action syndicale. Cécile Maire, ingénieure dans l'industrie des semi-conducteurs, a choisi des responsabilités syndicales au sein de la « vallée de la mort » à Condésur-Noireau, symbole du drame des travailleurs du textile puis de la marine et de l'automobile confrontés à l'amiante utilisée pour tisser, fabriquer des joints et des isolants. Elle puise dans la dureté du sujet, épaulé d'un travail universitaire à l'ISST, pour faire des propositions sur un sujet très actuel, tout en s'interrogeant sur la réforme des IRP dans les entreprises. Le répertoire de l'action syndicale est

décrit selon son caractère individuel ou collectif, et selon sa temporalité. On écoute au quotidien, on mobilise et on revendique régulièrement. Interpréter, défendre, conquérir de nouveaux droits et appuis demande du temps long. L'auteure identifie également les risques associés à ces modalités d'intervention, pour en cerner l'efficacité. Porter une revendication publique, c'est s'éloigner du terrain professionnel, de la base. Défendre des positions fines, c'est verser parfois dans la judiciarisation qui ne tiendrait pas compte de toutes les demandes des salariés, etc. Un ouvrage militant qui sonne juste, prenant le contre-pied de la prescription descendante qui surgit souvent dans les organisations et limite l'action publique.